



REJOIGNEZ LE VILLAGE DES STARTUPS DU PAVILLON

“ALPES-MARITIMES,

TERRE D'IA” World AI Cannes Festival
12 et 13 février 2026

Candidatez avant le **3 octobre 2025** :

maison-intelligence-artificielle.com



APPEL À CANDIDATURES

Participation au World Artificial Intelligence Cannes Festival 2025 :
startups IA des Alpes-Maritimes

- Règlement de sélection -

Les **12 & 13 février 2026**, Cannes redeviendra le centre mondial de l'Intelligence Artificielle à l'occasion de la 5ème édition du **World Artificial Intelligence Cannes Festival**. Ce rendez-vous est dédié exclusivement à l'Intelligence Artificielle, aux leaders de la tech qui y innovent et aux enjeux économiques, humains et sociétaux qui impactent nos quotidiens. Cet évènement incontournable réunissait l'année dernière plus de 220 exposants, 320 speakers de renom, plus de 100 startups, 115 pays et 10 000 visiteurs de tous horizons.

Dans le cadre de sa politique ambitieuse **SMART Deal 06** et en particulier de ses politiques publiques en faveur de l'IA, le Département des Alpes-Maritimes soutient cette rencontre phare du territoire, et disposera à nouveau d'un espace dédié aux acteurs et animateurs de l'IA azuréen au Palais des Festivals et des Congrès de Cannes.

Le Département a confié à la Maison de l'Intelligence Artificielle le soin d'animer cet espace ; en particulier en facilitant l'accueil de startups dont les innovations au service des citoyens et entreprises s'appuient sur des techniques et fonctions d'IA.

Une opportunité unique pour les startups IA des Alpes-Maritimes !

Comme chaque année, une vingtaine de startups seront sélectionnées. Celles-ci pourront exposer gratuitement sur le stand du Département des Alpes-Maritimes dans les conditions définies et bénéficier d'une visibilité significative auprès des visiteurs du salon, ainsi que de ses exposants. Cette intégration dans la présentation de l'écosystème d'excellence en termes d'innovation sur le territoire est une opportunité exceptionnelle de rencontres BtoB.

A la clé : une visibilité via un espace dédié sur le stand "Alpes-Maritimes, Terre d'IA", un temps de pitch dans le cadre de l'animation du stand et, bien sûr, un accès premium au salon.

Un comité de sélection, composé de représentants du Département des Alpes-Maritimes, de la Maison de l'Intelligence Artificielle, et de leurs partenaires sera constitué pour analyser toutes les candidatures retenues. Pour les startups azuréennes qui se sont engagées sur le chemin des technologies d'Intelligence Artificielle, il s'agit là d'une visibilité exceptionnelle.

Les startups ont jusqu'au vendredi 3 octobre 2025 18h00 pour déposer leurs candidatures.

ARTICLE 1 : OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objectif de définir les critères et les modalités de sélection des startups candidates à l'attribution d'espaces sur le stand opéré par le Département des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Afin d'être éligible, la startup candidate doit remplir les conditions suivantes :

- 2.1. Avoir son siège social immatriculé dans le Département des Alpes-Maritimes ;
- 2.2. Proposer une innovation intégrant de l'IA, présentable et valorisable sur le WAICF ;
- 2.3. Être une entreprise en phase de démarrage ou une jeune entreprise ;
- 2.4. La maturité de l'innovation présentée doit se situer à minima au stade de POC (preuve de concept) ou de MVP (minimum viable product), jusqu'au stade de produit lancé sur son marché, qui soit démontrable avec un ou plusieurs cas d'usages clients concrets.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur candidature via le formulaire en ligne :

maison-intelligence-artificielle.com/waicf/rejoignez-le-village-des-startups-waicf-2026/

Ce formulaire a pour objet de :

- 3.1. Recueillir une présentation de chaque startup ;
- 3.2. Obtenir un descriptif du produit, du service ou de la solution ;
- 3.3. Évaluer l'innovation et la maturité ;
- 3.4. Soumettre un détail des technologies et des fonctions IA utilisées ;
- 3.5. Apporter la preuve d'une domiciliation dans le Département des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 4 : PROCESSUS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

- 4.1. Les détails de l'appel à candidatures sont disponibles en ligne, sur le site de la Maison de l'IA ;
- 4.2. Transmission des candidatures via le formulaire en ligne (décrit à l'article 3 du présent règlement) avant le vendredi 3 octobre 2025. Un accusé de réception sera transmis à l'issue de l'inscription ;
- 4.3. Un comité de sélection composé de représentants du Département des Alpes-Maritimes, de la Maison de l'Intelligence Artificielle et de leur écosystème IA sera constitué ;
- 4.4. Le comité examinera les candidatures en se basant sur les critères d'éligibilité énoncés à l'article 3 et évaluera la pertinence de la startup pour l'événement en question ;
- 4.5. Le vendredi 17 octobre : annonce des résultats aux candidats ;

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DES STARTUPS SÉLECTIONNÉES

Les start-ups s'engagent à :

- 5.1. Participer obligatoirement au WAICF et assurer une présence les deux jours de salon ;
- 5.2. Respecter les règles et les horaires du salon ;
- 5.3. Mettre en avant leur caractère innovant et interagir avec les visiteurs de manière constructive ;
- 5.4. Mentionner le Département des Alpes-Maritimes et la Maison de l'Intelligence Artificielle dans leurs communications avant, pendant et après le WAICF ;
- 5.5. Signer la convention qui la lie avec le Département des Alpes-Maritimes et la Maison de l'IA.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS FINALES

- 6.1. Le présent règlement peut être sujet à modification par le Département des Alpes-Maritimes et la Maison de l'Intelligence Artificielle ;
- 6.2. Toute violation des règles et des engagements stipulés dans ce règlement peut entraîner l'exclusion de l'événement et la facturation des coûts associés ;
- 6.3. Le présent règlement est régi par la loi en vigueur et tout litige découlant de son application sera soumis à la juridiction compétente.

Nice, le mardi 2 septembre 2025.

